

Compte rendu Comité de pilotage Cambronne les Clermont

5 Décembre 2016

Etaient présents :

- Pour la municipalité, le Maire M. Blot, Mr Gatté, Mme Bonefaes, Mme Lefebvre, Mme Coquerelle
- Pour l'ILEP, Mr Gadret
- Pour l'équipe du centre, Mme Antic
- Pour les parents d'élèves, Mme Taine, Mme Deslandes

L'école n'était pas représentée.

La réunion a débuté à 18h35

En préambule, Mr Gadret a présenté l'objectif premier du comité de pilotage : réunir les différents acteurs de la structure afin de faire le point, trois fois par an, sur le fonctionnement pour aborder les problématiques et trouver des solutions satisfaisantes pour tous.

Puis, Mr Gadret a poursuivi son intervention en précisant le rôle de l'ILEP et l'ensemble des actions qui avaient été effectuées depuis le début :

- Evaluation des besoins d'encadrement au regard des effectifs, budget prévisionnel, écriture du projet pédagogique de la structure, des différents plannings d'activités (mercredis et TAP), outils de communication en direction des familles (site internet, tract), organisation des accueils.

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a beaucoup travaillé ces dernières années à la préparation de ce projet avec, progressivement, la mise en place d'un service de restauration et de périscolaire. L'ILEP s'est d'ailleurs appuyée sur les données de fréquentation pour mettre en place l'équipe encadrante.

Monsieur le Maire et les élus disent être très satisfaits du démarrage de la structure même s'il reste encore des améliorations à apporter. Les effectifs sont d'ailleurs très hauts pour l'ensemble des temps d'accueil à l'exception des mercredis après-midi. Le passage au système de forfait ne semble pas avoir empêché les familles d'inscrire les enfants. Madame Coquerelle ajoute que les familles ont vraisemblablement trouver une solution pour cette année mais qu'avec les activités proposées, les effectifs devraient augmenter à la rentrée prochaine.

Monsieur Gadret évoque que la priorité principale du démarrage a été de régler les difficultés administratives et informatiques. Après une quinzaine de jours, tout est rentré dans l'ordre. Il note aussi un problème de facturation globale pour septembre qui s'est réglé immédiatement. Les familles se sont progressivement adaptées au nouveau fonctionnement. Les réservations sont rendues dans les temps et très peu de majorations sont appliquées.

L'équipe a trouvé son rythme, notamment pour la restauration scolaire et les enfants s'habituent bien aux règles de vie.

Les représentantes des parents d'élèves remontent que les familles sont satisfaites dans l'ensemble et que les remarques sont positives, autant au niveau des activités que pour la restauration. Le fait d'avoir la structure sur place évite que les enfants ne soient sous pression pour manger.

Mme Taine remarque que la qualité est au rendez-vous. Elle souhaite néanmoins davantage d'informations concernant les activités, notamment celle du mercredi, lors des sorties (affichage des horaires de départ et de retour à l'avance). Elle aimerait aussi que le règlement intérieur soit disponible pour les familles en téléchargement. Mr Gadret dit que ce sera fait.

Les questions des familles, posées par Mme Deslandes et Mme Taine :

- Le passage au paiement à l'heure ($\frac{1}{4}$ d'heure ou $\frac{1}{2}$ heure) est-il envisagé ?

Monsieur le Maire répond que la mairie ne reviendra pas en arrière sur ce sujet. Mr Gadret ajoute que ce système de forfait est appliqué sur l'ensemble des structures de l'ILEP (27 communes) et qu'il présente de nombreux avantages (gestion et mise en place d'activités) à l'inverse d'une facturation à l'heure qui complique la gestion mais entrave aussi la mise en place d'activités construites du fait de l'impossibilité d'avoir un effectif constant.

- Une ouverture sur les vacances scolaires est-elle possible ?

Monsieur le Maire répond que l'ouverture est une possibilité mais que la municipalité se laisse le temps d'y réfléchir. Mr Gadret ajoute qu'un changement de calendrier entraîne automatiquement une réorganisation globale de l'équipe en termes d'horaires de travail et qu'il faut un minimum d'enfant pour ouvrir. Sur les petites communes, la solution souvent envisagée est l'ouverture une semaine sur deux pour les petites vacances. Pour le moment, l'accueil sur une autre structure de l'ILEP est néanmoins possible.

- Comment les parents peuvent-ils avoir connaissance du règlement intérieur ? Est-il possible de le recevoir par mail et de le signer pour accord ?

Mr Gadret répond que le règlement intérieur de la structure est consultable sur place, il peut aussi être transmis par mail sur demande. Mme Taine demande la possibilité qu'il soit disponible sur le site internet. Mr Gadret précise que l'acceptation du règlement intérieur est obligatoire pour inscrire son enfant au centre. Le dossier d'inscription prévoit la mention d'acceptation.

- En cas de fermeture de l'école (pont en cas de jour férié), la structure est-elle ouverte ?

L'accueil de loisirs n'ouvre pas ces jours, sauf demande exceptionnelle de la part de la municipalité.

- Est-il possible de mettre en commun la liste des personnes autorisées à venir chercher les enfants entre l'école et l'accueil de loisirs ?

Pour le moment, cette disposition n'est pas prévue. Cette proposition demande une coordination entre l'école et l'accueil de loisirs qui nécessite un peu de travail.

Un repas est-il remboursable ? Même en cas d'absence d'enseignant ?

Tout repas commandé, sauf erreur de la part de l'équipe, est facturé. En cas d'absence d'enseignant, l'enfant peut venir consommer son repas sur place. Le repas ne peut pas être retiré sur place, aucune disposition n'est prévue à cet effet (décharge de responsabilité ou récupération par glacière compris).